

ARRETE MUNICIPAL n° 20250807-361

Commune d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

	Service	Affaires générales
	Type	Autorisation d'ouverture de débit de boissons temporaire
Matière	6.1	Libertés publiques et pouvoirs de police - police municipale
Objet	Concours de pétanque	
Date	Le vendredi 29 août 2025 de 18 h 00 à 02 h 00	
Lieu	Boulodrome de Ponty	
Demandeur	M. BRAL Abel – President D'Ussel Poker Club	

Le Maire d'Ussel,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.3334-2, L.3335-4 et L.3342-1 interdisant la vente d'alcool à des mineurs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°19-2021-12-30-00001 du 30 décembre 2021 réglementant la police administrative des débits de boissons, restaurants, discothèques et autres établissements recevant du public dans le département de la Corrèze ;
- Vu la demande en date du 6 août 2025 présentée par M. BRAL Abel – Président d'Ussel Poker Club

Arrête,

Article 1 : M. BRAL Abel – Président d'Ussel Poker Club **est autorisé à ouvrir une buvette de 3^{ème} catégorie le vendredi 29 août 2025 de 18 h 00 à 02 h 00, boulodrome de Ponty à USSEL.**

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le commandant de police, chef de la circonscription de sécurité publique d'USSEL ;
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie d'USSEL ;
- M. BRAL Abel – President d'Ussel Poker Club.

Fait à Ussel, le 7 août 2025.



**Pour le Maire,
Le 1^{er} Adjoint,**

Jean-Pierre GUITARD

Certifié exécutoire suite à :

Mise en ligne le :

07 AOUT 2025

Notification le :